

Projet éolien de Lury-sur-Arnon (18)

Vue depuis la zone d'implantation du projet

LETTRE D'INFORMATION N°1

Mai 2020

Un projet éolien à Lury-sur-Arnon

Suite à un premier contact avec la mairie de Lury-sur-Arnon pendant l'été 2018, la société JP Energie Environnement, producteur français d'énergies 100 % renouvelables, a obtenu un accord favorable de la part du conseil municipal pour un projet de parc éolien sur la commune.

Les études environnementales (écologie, acoustique et paysage) ont débuté à l'hiver 2018 et se termineront mi-2020. À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale du nouveau parc éolien dans le respect des enjeux humains et environnementaux du site.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter l'avancement du projet, **la zone d'implantation potentielle**, **les premiers résultats des études** ainsi que le **calendrier et les prochaines étapes**.

- ✘ **Un site propice à l'implantation d'éoliennes**
- ✘ **La contribution du territoire à la transition énergétique**
Une production locale d'électricité renouvelable
- ✘ **Des retombées économiques durables au niveau communal**
Des ressources nouvelles pour financer des équipements et des services
- ✘ **Un partenariat public/privé gagnant**
Participation de la Banque des Territoires (Caisses des Dépôts) au capital du projet
- ✘ **De l'activité économique et de l'emploi**
Entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation)

Le parc éolien de Coulanges

JPee termine la construction de 6 éoliennes à Brinay. Ce parc éolien commencera à produire de l'électricité dès juin 2020.

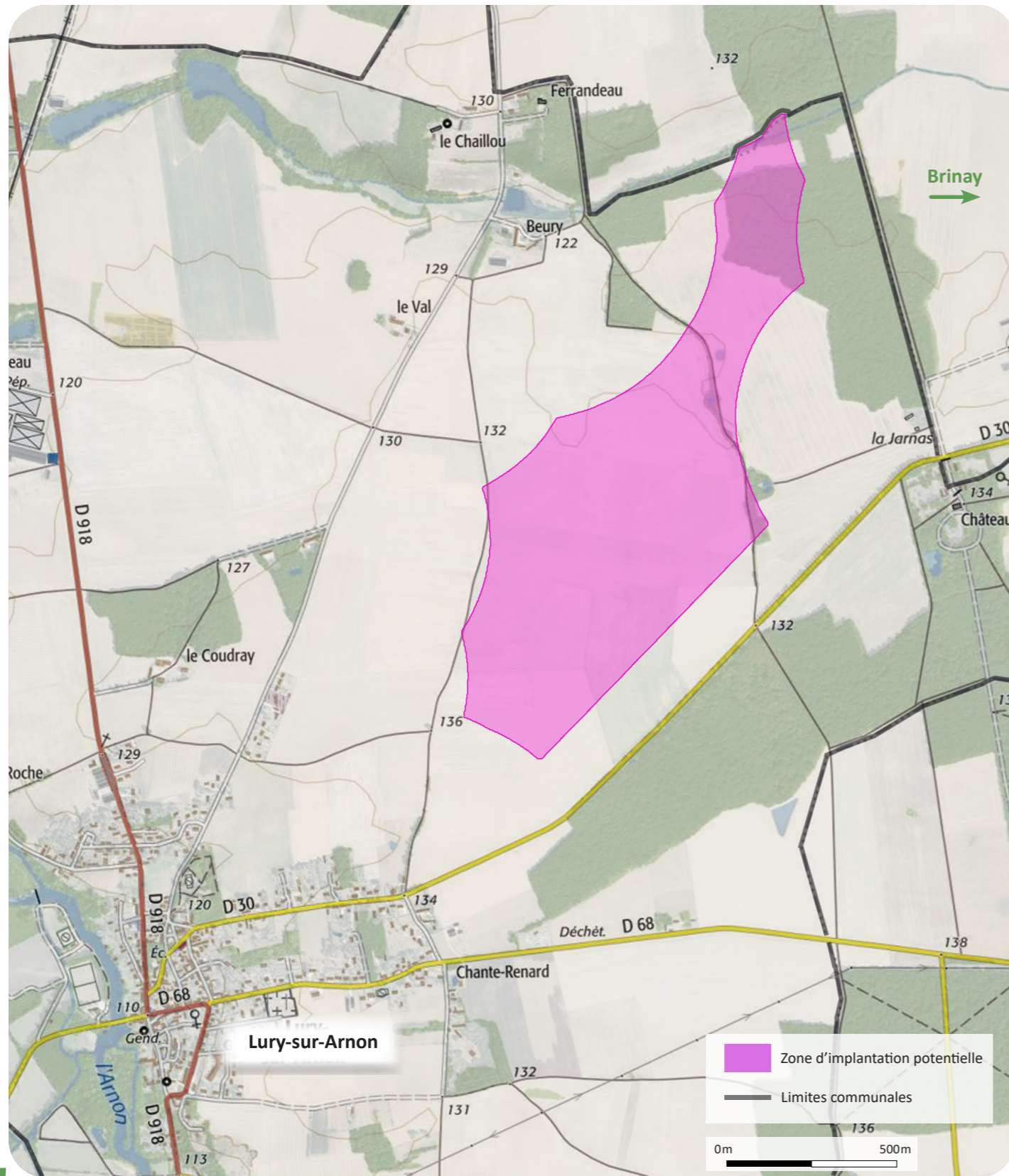
Quelques chiffres-clés :

- mise en service **en juin 2020** ;
- **6 éoliennes** de modèle **Nordex 131** ;
- **114 m** de hauteur de mât, **180 m** en bout de pale ;
- 3 MW de puissance unitaire soit **18 MW** de **puissance totale** installée ;
- en une année, le parc produira **42 670 MWh**, soit l'équivalent de la consommation d'environ **9 100 foyers** (chauffage et eau chaude compris) ;
- 2 994 tonnes de CO2 évitées*.

*Source : ADEME, 2015



Zone d'implantation potentielle



Pour définir la zone d'implantation potentielle de ce projet, JPee respecte des contraintes techniques et servitudes réglementaires. Les éoliennes s'implanteront :

- à plus de 500 mètres des habitations ;
- à plus de 150 mètres de la route départementale.

Conformément à l'avis de l'armée et de l'aviation civile (DGAC), le modèle d'éolienne installé ne dépassera pas une hauteur totale de 200 mètres.

L'historique

- septembre 2018** Délibération du conseil municipal de Lury-sur-Arnon en faveur d'une étude de faisabilité de parc éolien
- 2018** Rencontres et accords des propriétaires et des exploitants agricoles concernés par la zone d'implantation du projet
- décembre 2018** Lancement de l'étude écologique
- avril 2019** Lancement de l'étude paysagère et campagne de prises de vues
- décembre 2019** Réalisation de l'étude acoustique
- février 2020** Réception de l'état initial de l'environnement

Les études menées

Étude paysagère - Bureau d'études : Matutina

- Emprise de l'aire d'étude : rayon de 14 km autour de la zone d'implantation potentielle pour permettre l'intégration des villes de Bourges et d'Issoudun dans l'aire d'étude éloignée
- Recensement des sensibilités du territoire (sites et monuments patrimoniaux)
- Réalisation de 40 photomontages depuis plusieurs points (bourg, monuments, etc.) et étude de différents scénarios d'implantation

Étude écologique - Bureau d'études : Envol Environnement

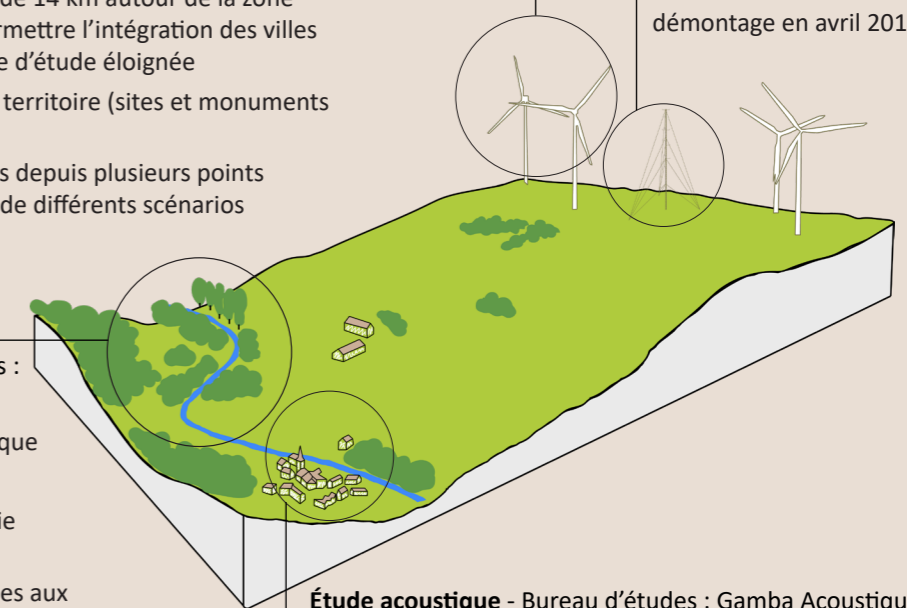
- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet (4 saisons)
- 22 sorties dédiées à l'ornithologie sur une année complète
- 11 prospections nocturnes dédiées aux chiroptères de fin mars à début octobre 2019
- Suivi en continu de l'activité chiroptérologique (détecteur positionné en lisière de bosquet)

Étude acoustique - Bureau d'études : Gamba Acoustique

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain en continu pendant environ 1 mois autour de 6 points d'écoute
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle
- Modélisation acoustique du projet éolien

Mesure du vent

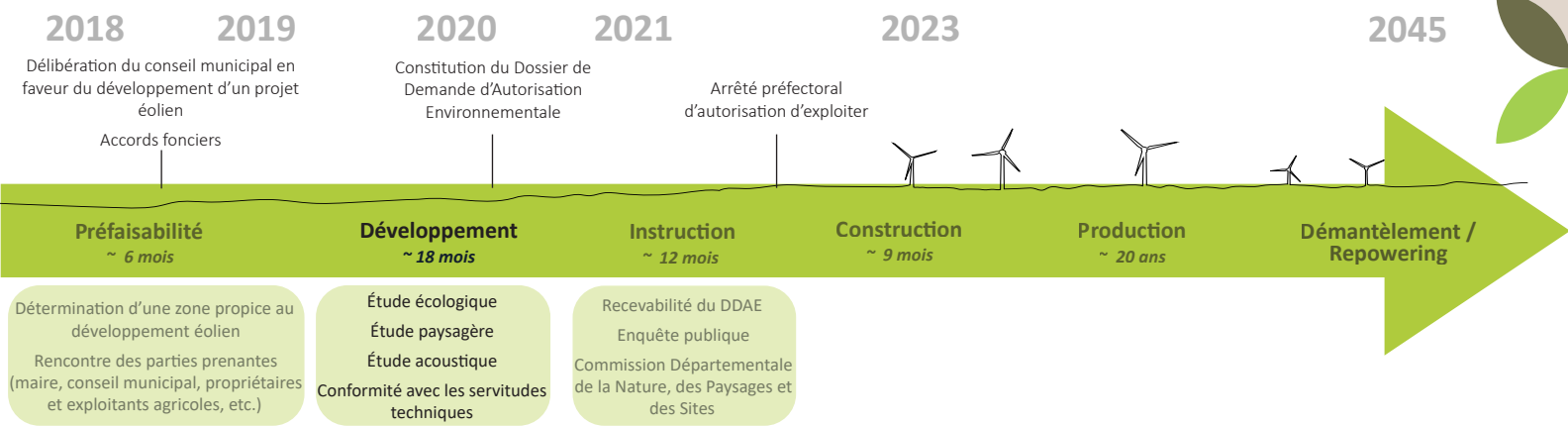
- Utilisation des données de vent récoltées grâce au mât de mesure de Brinay
- Installation en mars 2016 et démontage en avril 2018



Les prochaines étapes

- Finalisation des études environnementales (écologie, paysage, acoustique) ;
- Études de plusieurs variantes d'implantation ;
- Choix de l'**implantation finale du projet** : nombre, taille, puissance et emplacement des éoliennes ;
- Été 2020 : **lettre d'information n°2** présentant l'implantation retenue, l'intégration paysagère, les incidences du futur parc éolien sur l'environnement et les mesures envisagées.

Déroulé d'un projet éolien



Le cycle de vie et le démantèlement d'une éolienne

L'énergie éolienne est le **deuxième moyen de production le moins carboné** (après l'hydroélectricité et le nucléaire). Une éolienne émet 12,7 g équivalent CO₂/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (en tenant compte de la fabrication, du transport, de l'installation et du démontage).

Une éolienne a besoin en moyenne de **6 mois** pour restituer l'énergie consommée pour sa fabrication (durée de vie de 20-25 ans) et n'émet **aucune quantité de CO2** lors de son fonctionnement.

Le cycle de vie d'une éolienne est un processus industriel maîtrisé et anticipé (démontage et recyclage inclus). **Les coûts sont transparents et connus dès le début des projets.** Ils comprennent le **démontage** et la **remise en état des sites**.

JPee doit constituer des garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement et de remise en état du site. La mise en service du parc éolien est conditionnée à la constitution de ces garanties à hauteur de 50 000 € par éolienne. Elles couvrent le **coût net** soit la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne. Aujourd'hui, **plus de 97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée***.

En aucun cas, le propriétaire ou l'exploitant des parcelles agricoles n'est tenu d'avoir à assurer le démantèlement des éoliennes.

* Contribution de la Commission éolien du SER dans le cadre de la mission du CGEDD relative au recyclage des éoliennes, avril 2019



70 salariés



200 000 foyers alimentés



268 MW parcs en exploitation



Filiale du groupe Nass, JPee est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux et Montpellier. JPee exploite actuellement 268 MW de parcs éoliens et solaires, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 200 000 foyers, ce qui en fait l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergies renouvelables.

150 MW supplémentaires de projets entreront en construction dès l'année prochaine. De plus, la société dispose d'un portefeuille de projets solaires et éoliens en développement de 800 MW.

En janvier 2019, JPee a signé un accord de partenariat avec La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts). A travers ce partenariat, La Banque des Territoires est entrée au capital de chaque parc éolien ou centrale solaire à hauteur de 49 %. L'indépendance de JPee est ainsi assurée et ses fonds propres renforcés.

Contact

JPee (Agence Paris)

13 rue de Liège
75009 Paris

Tél. : 01 44 50 55 47 - www.jppee.fr

Clémence Andreu Sabater

Chef de projet éolien

clemence.andreu-sabater@jppee.fr

